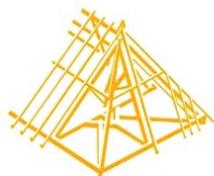


# LES CHEVALIERS TIREURS DE CHAMBÉRY





# ARBRUN

## CHARPENTE



Charpente

Maisons  
ossature bois

Couverture

Zinguerie

Terrasses

Agrandissements

Abris  
extérieurs



Zone industrielle de l'Albanne • 73490 LA RAVOIRE

Tél. 04 79 28 03 42 • Tél. 06 71 04 91 52

[www.arbrun-charpente-savoie.com](http://www.arbrun-charpente-savoie.com)

# Sommaire

Le mot du Président de la Compagnie .....	p. 2
La Compagnie des Chevaliers Tireurs .....	p. 3
Le mot de Madeleine Perret, présidente jusqu'au 24 juin 2022 .....	p. 4
Edito Fabienne Paturaud, nouvelle présidente du club .....	p. 5
Le développement durable .....	p. 6/7/8
Les Chevaliers Tireurs de Chambéry .....	p. 9
Le comité directeur de la Compagnie .....	p. 10
Le comité directeur du club .....	p. 11
Le règlement intérieur du club .....	p. 12/13
Admission au Club des Chevaliers Tireurs .....	p. 14
Axes de travail, politique du club .....	p. 16
La formation pour tous .....	p. 18/19
Vers une détention d'arme ou renouvellement .....	p. 20
Démarches administratives .....	p. 22/23
Organigramme du club .....	p. 24/25
Les concours internes .....	p. 26
Le tir des éléphants - Saison 2021/2022 .....	p. 28
Les concours amicaux inter-clubs .....	p. 30
Les records du stand .....	p. 32/33
Le tir de la Saint Benoit .....	p. 34
Le calendrier de la saison 2022/2023 .....	p. 36
Le stand Indoor : une projet structurant .....	p. 38
Nos différents stands .....	p. 39/40/41
La saison sportive 2021/2022 .....	p. 42/43
Aimé VAGLIO-PRET .....	p. 44

*Nous remercions chaleureusement tous les annonceurs  
et les personnes qui ont permis l'édition de ce bulletin.*

**CLUB DES CHEVALIERS TIREURS DE CHAMBÉRY**  
405, route des Chevaliers Tireurs • 73190 SAINT-BALDOPH  
Tél. 04 79 28 23 36 • E-mail : [contact@ctchambéry.org](mailto:contact@ctchambéry.org)  
[www.chevaliers-tireurs-chambéry.fr](http://www.chevaliers-tireurs-chambéry.fr)



Réalisé par PASTEL Impression Saint-Baldoph 04 79 28 22 08

# Le mot du Président de la Compagnie



Il y a 640 ans, Thierry Clément devenait roi du tir et son arrivée dans les archives de la Ville de Chambéry ouvrait la voie à une tradition bien établie de rencontres festives amicales et sportives qui désignaient chaque année le Roi, le Prince et le connétable de la Compagnie.

Nous continuons à célébrer ce tir des dignitaires et s'il ne donne plus lieu à des avantages financiers fiscaux conséquents comme jadis, son titre constitue toujours la récompense la plus honorifique qui soit pour ceux qui se sont entraînés toute l'année avec ce but.

Dom Philippe Mallet en 1509, personnalité incontournable de son époque et arbitre de la vie politique, religieuse et festive chambérienne, lui-même ancien roi du tir, écrit les premiers règlements de ce qui deviendra "*les statuts de la Compagnie des Chevaliers Tireurs de Chambéry*" et dont les points principaux sont toujours d'actualité en 2022 !

Notre histoire se raconte en siècles, là où nos amis sportifs déroulent les dizaines d'années nous

avons une autre échelle du temps et cela explique notre soin du respect des coutumes et de leurs initiateurs.

Cette année où Madeleine Perret, après 22 ans de présidence du Club des Chevaliers Tireurs de Chambéry, laisse sa place à Fabienne Paturaud, son adjointe jusqu'à présent, nous, membres de la Compagnie avons le devoir de saluer le travail énorme effectué par ces deux dirigeantes infatigables pour conserver tout à la fois nos traditions ancestrales si particulières et attachantes tout en entretenant des installations à la pointe de la modernité et qui font du Club des Chevaliers Tireurs une société incomparable et exemplaire au service du tir sportif.

J'encourage tous les membres de la Compagnie qui désirent s'investir et participer à la vie de ces deux sociétés si différentes et si complémentaires à ne pas hésiter à venir proposer leur participation comme bénévole, ils découvriront le plaisir et la fierté de participer à la vie des Chevaliers Tireurs tout en justifiant une de nos devises déjà bien ancienne mais toujours d'actualité : **« L'honneur et les dames » !**

*Henry PERRET,  
Chevalier Tireur*



# Compagnie des Chevaliers Tireurs

Le Tir de la St Benoît, au cours duquel sont traditionnellement désignés les Dignitaires des Chevaliers Tireurs, a eu lieu cette année au mois d'avril. A cette occasion ont été décernés les titres de Roi, Prince et Connétable de la Compagnie, titres attribués chaque année depuis le Moyen-Âge.

Quelques dates manquent dans la longue liste des dignitaires que vous retrouverez dans le livre *"Compagnon Chevalier Tireur de la Ville de Chambéry, qui es-tu ? d'où viens-tu ?"*

(Madeleine Perret, 2009) et 2020 et 2021 en font partie. A travers les siècles, des guerres et déjà des épidémies en étaient la cause et il n'y avait pas eu d'interruption depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Comme chaque année, la Compagnie a demandé au Club d'organiser ce tir traditionnel et les Chevaliers Tireurs étaient attendus nombreux pour cette reprise des traditions après deux ans de privation, aussi le plaisir de se retrouver a été le point d'orgue de la journée. Réunis dans la Salle d'Honneur de la Compagnie en fin d'après-midi, ils ont fêté les successeurs de Tierric Clément, roi du tir de Savoie en 1382 et Dom

Philippe Mallet, roi du tir et fondateur de la Compagnie en 1509.

Cette année, c'est Camille Laidebeur qui est Reine du tir et c'est son nom qui s'ajoutera à la liste, entourée du Prince Pascal Pecquenard et du Connétable Patrick Pierrot. Un classement sur le même principe était fait pour les jeunes de l'école de tir. Le meilleur coup a été réalisé par Alexis Bray, il est donc Roi chez les jeunes tireurs, Philéas Moni est Prince et Eline Monin est Connétable. Le Roi et la Reine, ne pouvant bénéficier des privilèges d'exonération d'impôts

**Le tir des dignitaires, une tradition depuis le Moyen-Âge**

obtenus par lettre patente en 1509, car abolis en 1860 par l'Etat Français, seront exonérés de la part cotisation club sur leur licence en septembre 2022.

En fin d'après-midi, chacun est reparti avec un lot en nature, car ce tir-là n'était pas fait pour les médailles.



# Le mot de Madeleine Perret,



Pour la troisième année consécutive, nous avons vécu au rythme de la COVID-19 et de ses règles sanitaires. Les mesures de restrictions individuelles imposées

jusqu'au mois de mars 2022 ont été douloureusement vécues par ceux empêchés de pratiquer le tir, tout comme par ceux qui ont dû se transformer, bien malgré eux, en contrôleurs de documents sanitaires. Cet épisode devra se faire oublier, car la vie associative a pour vocation de réunir les gens, pas de les diviser.

La formation des tireurs a fonctionné avec 3 moniteurs professionnels Thierry DUMONT, Frédéric RAVIER, Hervé SODER et des moniteurs bénévoles. Pour nos bénévoles, un coup de chapeau pour Michel ANGELINI qui a fait 150 km chaque semaine pour s'occuper des tireurs le mardi après-midi et pour les jeunes encadrants Gabriel GIORGIO et Yann GUERAUD qui sont bénévoles alors qu'encore scolaires.

Les autres formateurs bénévoles, Philippe GIANZILY, Jacqueline BOUFFARD, Thierry MINNITI, Jean-Louis BERTHIER, Michel ROSSET, Max BERTIZZOLO et Alain JAFFRE ont répondu spontanément « présent ! » toute l'année.

L'absence de championnats et concours pendant 2 ans a aggravé le déficit du côté des compétiteurs et surtout de l'arbitrage. Il faut toujours solliciter de nouvelles vocations pour que de nouveaux arbitres remplacent les anciens.

Nos compétiteurs confirmés ont pour leur part retrouvé leur bon niveau et la saison a été riche en excellents résultats. Deux titres de champions de France et quatre places de finalistes au niveau national ont confirmé le bon niveau sportif de notre club.

Les travaux du stand 10 m, chantier majeur de ces dernières années, se sont terminés pendant l'été. C'est environ 150 000 € au total que le club a investis en un peu plus d'un an dans ce stand.

Le Comité Directeur a travaillé sur des thématiques de politique associative comme le développement des ressources humaines, l'optimisation du fonctionnement, l'investissement sur la structure, la lutte contre les nuisances sonores et le plomb, l'aide à la pratique pour tous, la féminisation dans le sport, le rayonnement sur le bassin de vie et le sport scolaire.

Des thèmes que notre ministère de tutelle et les collectivités territoriales nous demandent de développer en nous accompagnant par des subventions et des aides sous forme de matériel.

Il y a un an, je disais mon désir de trouver un successeur après 22 ans à la présidence du club. Fabienne PATURAUD, trésorière à mes côtés pendant 13 ans, a manifesté son désir de reprendre le flambeau. Tout le monde a eu le temps de connaître son engagement et son efficacité. Elle aura à organiser le travail de son équipe en s'appuyant sur le savoir et le savoir-faire des anciens pour ne pas perdre cet héritage.

**Présidente  
du Club  
jusqu'au  
24 juin 2022**



# Edito de Fabienne Paturaud, nouvelle Présidente du Club



Nous avons terminé la saison par la traditionnelle assemblée générale le 24 juin 2022, au cours de laquelle nous avons procédé à l'élection d'un nouveau bureau

et d'un renouvellement du comité directeur, qui m'a élue présidente du Club des Chevaliers Tireurs de Chambéry.

Je tiens chaleureusement à remercier l'ancienne présidente et les membres de l'ancien comité directeur pour le travail accompli ces dernières saisons.

La nouvelle saison sportive commence avec son lot de nouveautés.

Les compétiteurs ont obtenu de très bons résultats (qualifications aux championnats de France individuels et des clubs – des podiums). Cette saison a été une réussite sportive.

Les manifestations organisées par les membres du club, le comité directeur, en ce deuxième semestre nous ont permis de partager d'agréables moments.

Je remercie les moniteurs, les bénévoles, qui nous permettent de faire vivre le club. Je profite de cette occasion pour lancer un appel à tous les adhérents, parents, tous ceux qui souhaitent soutenir ces événements sont les bienvenus et peuvent se faire connaître auprès du club.

Sur le dernier semestre 2022, parmi les actions menées par le nouveau comité directeur, signalons le rôle de Amaury CAPDEVILLE au poste d'agent d'accueil durant le mois d'août et septembre en charge d'accueillir et d'orienter les

nouveaux adhérents durant cette période particulièrement intense d'inscriptions. L'augmentation des heures mensuelles des moniteurs Thierry DUMONT et Hervé SODER et la pérennisation de l'emploi de Frédéric RAVIER agent d'accueil-moniteur dans sa reconversion professionnelle à mi-temps.

Par ailleurs, quatre commissions ont été créées et mises en place (Sportive-Formation, Aménagement-Entretien, Communication, Sécurité-Sureté). Ces pôles ont pour objectif de répartir les missions nécessaires au bon fonctionnement du club tout en gagnant en efficacité.

## ***Nos projets, pour cette saison, portent sur :***

- L'accompagnement de chaque adhérent dans sa pratique sportive.
- La pratique d'un sport tous ensemble (Handi et Valide).
- La reprise des tirs contrôlés et des tirs d'assiduités.
- L'augmentation du nombre de participants aux interclubs et différents championnats.

Nous commencerons également de travailler sur la nouvelle réglementation Européenne sur la récupération du plomb.

Les moniteurs, animateurs, initiateurs du club sont présents pour vous accueillir, vous conseiller, vous former en toute sécurité à la pratique du tir sportif du lundi au vendredi hors périodes des vacances scolaires.

Je vous souhaite une excellente saison sportive à toutes et à tous.



# Le Développement Durable :

## ► Prendre en compte l'environnement dans les stands de tir sportif, ce sont plusieurs axes qu'il faut mener simultanément :

- La qualité de l'air notamment dans les stands fermés.
- La réduction des nuisances sonores pour les tirs à armes à feu dans les stands ouverts.
- La gestion des déchets : tri sélectif et recyclage.
- La réduction de son empreinte carbone par des déplacements plus responsables.
- Le respect, la protection voire l'amélioration de la qualité des sites qu'ils soient naturels ou non (voisinage, citoyenneté).

La démarche environnementale globale est un sujet sensible car il touche des valeurs personnelles que chacun intègre et concrétise dans ses pratiques à son propre rythme. Convaincre plutôt que contraindre est nécessaire dans un domaine où la réglementation est encore floue mais qui va très vite se préciser. Par contre, on a tous conscience que chaque effort dans la bonne direction est un progrès et un pas de gagné pour la mise en conformité qui sera un jour nécessaire.



*La piste cyclable, les espaces végétalisés et l'espace naturel le long du ruisseau.*



## ► Etablir un diagnostic

Le club a fait réaliser par des sociétés extérieures des études et des analyses pour le bruit et pour la qualité de l'air dans le stand indoor (mesures d'exposition au plomb en septembre 2016, mesures acoustiques en janvier 2019). Cela a établi des données factuelles. Pour le bruit, le stand ajoute un décibel au secteur environnant (zone industrielle, voie ferrée, autoroute) compte tenu du nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire. Pour les valeurs de plomb en stands fermés comme ouverts, on approche des seuils autorisés mais il est sage de réduire l'exposition au plomb de tous de toute façon, réglementation ou non.



# plusieurs axes à mener simultanément

## ► Sensibiliser et informer

Pendant deux années successives, le club a accueilli des volontaires en service civique (Ugo en 2017-2018, puis Elias en 2018-2019) pour sensibiliser, mener des enquêtes, réaliser des sondages, créer des affiches sur les nuisances sonores et du plomb, le tri sélectif, le covoiturage, le transport en commun. Une réunion du type assemblée générale très animée a eu lieu sur ces nuisances. A l'issue de cette réunion, des projets de décisions concernant la pratique, l'organisation, l'investissement en matériel ont été annoncés.

## ► Passer à l'action

- **Au niveau individuel.** Cela a été de veiller que chaque tireur porte correctement de bons casques anti-bruit, le lavage systématique des mains, l'utilisation de poubelles différenciées. Depuis les années Covid, le port du masque est une barrière de plus contre les vapeurs de plomb pour ceux qui le portent. Le personnel du stand a été doté de casiers pour différencier vêtement de ville et vêtement professionnel.
- **Au niveau de l'organisation collective de la pratique.** On réduit les nuisances sonores et l'exposition aux vapeurs de plomb en travaillant sur le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire, le flux des tireurs, le nombre d'élèves en simultané, les types de pratique, le choix des calibres utilisés, les cadences de tir, les stands et horaires spécifiques à certains calibres. Les années Covid, de par la distanciation, le port du masque et le lavage régulier des mains, ont habitué les tireurs à respecter des règles de protection. Il subsiste encore quelques mouvements d'humeur de la part de ceux qui sont hostiles au changement et qui voient une entrave à leur liberté antérieure.
- **Au niveau du matériel et de la structure.** Sur l'ensemble des postes de tir extérieurs, les buttes de tir ont été équipées de nouveaux récupérateurs pour permettre plus facilement la collecte mensuelle du plomb par une société spécialisée ainsi que par quelques tireurs aux armes anciennes qui fabriquent leurs projectiles (qu'ils remettent directement en service – un cycle court par excellence).



# Préserver la nature et le voisinage

**Le stand à air comprimé** a pour sa part été complètement transformé et équipé, les bouches d'extraction de l'air existantes ont dans un premier temps été déplacées pour orienter le flux d'air correctement, puis un deuxième dispositif plus puissant a été implanté au niveau des cibles. Au total on a une aspiration de 3250 m<sup>3</sup>/h pour un local de 1000 m<sup>3</sup> dans lequel tirent en simultanément entre 10 et 15 personnes environ (sauf jours de championnats où cet espace reçoit jusqu'à 30 tireurs en simultanément). Cette extraction est couplée au détecteur de lumière lui-même sur minuterie.

**Pour assainir un peu plus ce stand indoor**, les revêtements de tables de tir, et du sol ont été changés pour être aisément lavables. Le nettoyage de ce stand est confié à une société de nettoyage extérieure.



Le lézard vert.



Le rouge-queue.



L'agrion délicat.

**Préserver l'environnement**, c'est également préserver la nature et le voisinage. Très vite, le tireur qui pratique dans les stands extérieurs rencontre les petits hôtes que le stand héberge et qui ont trouvé un refuge à l'abri des prédateurs. Ils sont durablement installés dans le stand, les tireurs les plus anciens les voient depuis la construction du stand en 1973. Certains n'ont pas pu être pris en photo (lapin de garenne, grande couleuvre, sanglier).

**Préserver le voisinage**, c'est respecter les horaires des tirs autorisés pour les armes bruyantes, c'est respecter une pause aux heures des repas pour protéger les clients du restaurants notre voisin immédiat, et aussi les habitants de la commune. C'est aussi donner priorité aux cyclistes qui passent devant le stand quand nous croisons la piste cyclable.

**La piste cyclable**, une contribution de la Compagnie des Chevaliers Tireurs aux travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs menés par Grand Chambéry sur l'entrée de la commune de St Baldoph. En effet, pour cette réalisation la Compagnie a cédé 1500 m<sup>2</sup> de terrain, végétalisé et entretenu par la commune avec un espace naturel préservé le long du ruisseau.

*C'est grâce à l'effort conjugué des trois entités, le Club, la Compagnie et le Restaurant, que le site des Chevaliers Tireurs est entretenu avec à l'esprit la protection de notre environnement.*



# Les Chevaliers Tireurs de Chambéry, c'est :

## 1 La Compagnie des Chevaliers Tireurs de Chambéry



- Elle reçoit ses Lettres Patentes du Duc de Savoie Charles III en 1509 et elle rédige ses premiers statuts en 1510.
- Elle est propriétaire du site et en assure la gestion (terrain, stand, restaurant).
- Elle assure la préservation et la promotion du patrimoine culturel et historique de la société.
- Elle participe à la promotion du tir.

## 2 Le Club des Chevaliers Tireurs de Chambéry



- Il fait pratiquer le tir sportif et de loisir selon les règles de la Fédération Française de Tir.
- Il forme les tireurs.
- Il organise des manifestations sportives (concours, championnats).
- Il organise pour la Compagnie le traditionnel "Tir de la Saint Benoît" qui désigne les dignitaires roi, prince et connétable.

## 3 Le Restaurant "Les Chevaliers Tireurs"



- Ouvert à tous, il vous reçoit tous les jours sauf dimanche soir et lundi soir.
- Il accueille les groupes (mariages, baptêmes, associations) sur réservation, à partir de 20 personnes.



# Comité Directeur de la Compagnie des Chevaliers Tireurs

---

Président	<b>PERRET Henry</b>
Vice-Président	<b>VOIRON Pierre</b>
Trésorier	<b>GAY-LANCERMIN Georges</b>
Secrétaire	<b>ROULET Jean-Pierre</b>
Directeur de la Basoche	<b>PEPIN Michaël</b>

---

Membres du Comité Directeur



**BERTIZZOLO Settimo**  
**BERTHIER Jean-Louis**  
**BILLIEMAZ David**  
**BILLIEMAZ Serge**  
**CATELLAT Dominique**  
**CORNE Jean-Paul**  
**HERVE Gérard**  
**MINNITI Thierry**  
**OLLIVIER Jacques**  
**PATURAUD Fabienne**  
**PERRET Madeleine**  
**PICAUD Michel**  
**REY Pierre**  
**ROSSET Michel**

---

Membre d'Honneur **GRADEL François**

# Comité Directeur du Club des Chevaliers Tireurs de Chambéry

Présidente **PATURAUD Fabienne**  
Secrétaire générale **CATELLAT Dominique**  
Trésorier **PANNIER Francis**



Membres du Comité



**BEDOS Luc**  
**BERTIZZOLO Settimo**  
**BOUFFARD Jacqueline**  
**CORDEAU Michel**  
**GAY-LANCERMIN Georges**  
**GIANSILY Philippe**  
**LEFEIVRE Loïc**  
**MINNITI Thierry**  
**PEPIN Michaël**  
**PERRET Henry**  
**PERRET Madeleine**  
**PIERROT Patrick**  
**ROSSET Michel**  
**ROULET Jean-Pierre**

Membres d'Honneur

**BILLIEMAZ Serge**  
**GRADEL François**  
**HERVE Gérard**

*Les courriers adressés aux responsables doivent être envoyés au :*  
**Stand de Tir des Chevaliers Tireurs**  
**405, route des Chevaliers Tireurs - 73190 SAINT BALDOPH**



# Règlement Intérieur du Club des

## 1. PORTÉE ET CONTENU DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**1.1** - Le règlement intérieur ci-dessous a pour but de permettre l'utilisation du stand et la pratique du tir sportif dans les meilleures conditions de sécurité et de convivialité pour tous les membres du Club des Chevaliers Tireurs de Chambéry. Le règlement intérieur définit les droits et les devoirs de chacun des membres du Club, ceux-ci doivent les respecter et les faire respecter par tous les utilisateurs du stand. Chaque Chevalier Tireur a toute latitude pour faire appliquer le règlement intérieur dès qu'il constate un manquement à celui-ci.

**1.2** - Le non respect du règlement intérieur ainsi que toute attitude ou comportement pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes, à l'état des locaux ainsi que du matériel, ou nuire à la réputation des membres du Club ainsi qu'aux intérêts généraux de celui-ci sera passible d'une convocation devant un organe disciplinaire de 1<sup>o</sup> instance ou d'appel. Les membres du Club doivent se comporter en toute occasion avec la modération et le contrôle d'eux-mêmes indispensables à des utilisateurs d'armes de tir. Ils doivent avoir en toutes circonstances une attitude conforme à l'état d'esprit et aux traditions propres aux Chevaliers Tireurs de Chambéry. Tout comportement contraire entraînera la comparution devant les organes disciplinaires.

**1.3** - Le règlement intérieur est, conformément à l'article 16 des statuts, préparé par le Comité directeur du Club et adopté par l'assemblée générale.

## 2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CLUB

**2.1** - Pour être membre il faut, en application de l'article 3 des statuts, être présenté par deux membres du Club, être agréé par le Comité Directeur et avoir payé la cotisation annuelle ainsi que le droit d'entrée. Chaque membre doit être en possession d'une licence de la Fédération Française de Tir délivrée par le club des Chevaliers Tireurs de Chambéry.

**2.2** - Le Comité directeur examine à chaque réunion les demandes d'adhésion. Il est habilité à refuser une demande d'adhésion.

Les personnes qui sont licenciées auprès de la FFTir au titre d'un autre club et qui sollicitent une convention temporaire d'utilisation des installations du stand des Chevaliers Tireurs de Chambéry doivent impérativement joindre à leur demande une photocopie de leur licence fédérale à jour et présenter leur carnet de tir, à jour pour la saison sportive en cours. Cette convention ne leur confère pas le titre de membre du club des Chevaliers Tireurs de Chambéry.

**2.3** - En application de l'article 3 des statuts la qualité de membre se perd :

- 1) par la démission,
- 2) par la radiation prononcée pour non paiement de la cotisation à la date de l'Assemblée Générale.
- 3) par la radiation, prononcée par les organes disciplinaires de première instance ou d'appel, pour tout motif grave ou le non respect du règlement intérieur.

**2.4** - En cas de démission ou de radiation, le badge d'ouverture doit être restitué avant le 31 décembre de l'année en cours, au-delà, la caution ne sera pas remboursée.

**2.5** - La radiation pour non paiement de la cotisation est prononcée par le comité directeur.

**2.6** - Les organes disciplinaires sont composés et fonctionnent selon

les dispositions du règlement disciplinaire préparé par le comité directeur et voté en Assemblée générale. Ce règlement disciplinaire est compatible avec celui de la Fédération Française de Tir.

**2.7** - L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an conformément aux articles 9 et 10 des statuts. Son ordre du jour est fixé par le bureau ; les questions diverses que les membres souhaitent voir ajouter à l'ordre du jour doivent parvenir par écrit au Président du Club quinze jours avant la date de l'assemblée.

**2.8** - Le Club est administré par le Comité Directeur conformément aux articles 6 et 7 des statuts.

**2.9** - Les candidatures au Comité directeur du Club doivent parvenir par écrit au Président quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale. Les candidats au Comité Directeur doivent être détenteurs de la licence FFTir, pour l'année sportive en cours, au titre du Club des Chevaliers Tireurs de Chambéry, ainsi que de leur carte de membre pour l'année en cours.

**2.10** - Chaque discipline de tir est dirigée par un responsable qui en définit la pratique, le cas échéant par des règles particulières qui seront affichées sur les stands correspondants.

Ce responsable est en outre l'intermédiaire entre les tireurs de la discipline correspondante et le Comité Directeur pour toutes les questions sportives ou financières.

**2.11** - Les manifestations sportives, les concours internes ou externes, les stages (à partir de trois personnes, non membres du Club) et d'une façon générale toutes les manifestations axées ou non sur la pratique du tir, accompagnées ou non de publicité, de sponsoring, de promotions, d'animations ou de dons devront obligatoirement être préalablement soumises à l'autorisation du Président du Club après avis du responsable de tir concerné.

Toutes les demandes de cette nature devront être transmises par écrit.

**2.12** - Les dépenses engagées au titre du Club par des membres de celui-ci doivent faire l'objet d'un mandat ou d'une autorisation signée par le président. A défaut les dépenses restent à la charge de la personne qui les a engagées.

**2.13** - Les adresses et d'une façon générale tous les renseignements susceptibles d'avoir un caractère confidentiel, concernant un ou des membres du Club ne peuvent être communiqués sans l'autorisation formelle écrite de chaque sociétaire concerné. Tout sociétaire désirant s'adresser aux membres du Club doit le faire par l'intermédiaire d'une demande au secrétaire.

L'envoi de documents sera effectué par le secrétariat exclusivement, moyennant le versement d'une somme couvrant les frais d'envoi. La décision d'envoi est prise par le Comité directeur qui fixe à cette occasion la somme sus visée.

Toute demande dérogatoire à cette mesure doit être faite par l'intermédiaire d'un officier ministériel qui garantira la confidentialité des renseignements sollicités.

## 3. L'UTILISATION DES STANDS

**3.1** - Pour pratiquer le tir les membres du Club doivent être à jour de leur licence et cotisation de l'année en cours, au plus tard le 1er octobre. Il en est de même pour la validité des autorisations de détentions d'armes. Les armes et munitions utilisées sur le stand doivent être en règle avec la législation en vigueur et être en bon état de fonctionnement. L'utilisation de munitions rechargées doit être limité à la personne qui a procédé au rechargement.



# Chevaliers Tireurs de Chambéry

**3.2** - Les stands sont accessibles à la pratique du tir tous les jours de 9 heures à 19 heures. Les stands peuvent être cependant interdits à la pratique du tir les jours où des travaux d'entretien les rendent inutilisables. Il en est de même lors des concours organisés par le club ou une organisation ayant obtenu l'utilisation des stands.

En dehors de ces périodes tous les membres du Club, à jour de leur cotisation et licence, peuvent utiliser librement les pas de tirs sous réserve du respect des consignes de sécurité et des modalités d'utilisation affichées sur chacun d'eux.

Certains stands font l'objet d'une utilisation et d'une réglementation plus spécifiques avec un affichage sur place. Les modalités d'utilisation particulières à chaque stand sont affichées sur place et doivent être strictement appliquées.

L'accès à certains stands peut être réduit à des périodes bien précises pour des raisons de sécurité. Les tirs sur ces stands doivent s'effectuer sous le contrôle d'un responsable de tir.

**3.3** - Le port du badge "Chevalier Tireur de Chambéry" ou de la carte de convention temporaire par chaque tireur est obligatoire sur tous les pas de tir. Ce badge ou cette carte doit être visible par toutes les autres personnes présentes. Pour pratiquer le tir sur le stand, le port de la licence, du carnet de tir et des déclarations des armes utilisées sont obligatoires. Ces documents doivent pouvoir être présentés à chaque sollicitation d'un responsable du club ou d'un responsable d'une administration habilitée.

**3.4** - Les personnes licenciées à la FFTir n'appartenant pas au Club et qui désirent utiliser le stand et ses installations doivent prendre une carte de convention temporaire avant de pénétrer sur les pas de tir. Chaque tireur concerné doit prendre une carte à son nom. Ces cartes (conventions temporaires) ne sont pas délivrées de droit et doivent être sollicitées auprès des responsables du stand. Elles ne donnent pas droit au prêt d'armes appartenant au Club.

Ces cartes de convention temporaire d'utilisation du stand des Chevaliers Tireurs de Chambéry ne donnent pas droit au titre de membre tel que défini dans les statuts. Elles ne donnent pas droit à leur reconduction automatique.

Les cartes de convention temporaire ne donnent pas droit à la délivrance du badge d'entrée sur le stand. Elles sont valables seulement en présence d'un responsable qui détermine les stands disponibles pour ces personnes.

**3.5** - Les personnes non licenciées à la F.F.Tir qui désirent pratiquer le tir doivent être accompagnées par un Chevalier Tireur qui portera son nom et son numéro de licence sur la carte de convention temporaire. Ce dernier devra rester présent pendant toute la durée des tirs de la personne non licenciée et veiller particulièrement au respect des règles de sécurité. La délivrance de la carte de convention temporaire n'est pas de droit et pourra suivant les circonstances être refusée.

**3.6** - Un Chevalier Tireur désirent inviter une personne pour l'initier au tir doit lui faire souscrire une convention temporaire dans les conditions visées au paragraphe ci-dessus.

## 4. LA PRATIQUE DU TIR

**4.1** - Le tir à distances intermédiaires est interdit sur tous les pas de tir. Les calibres de munitions supérieurs à ceux autorisés par la Fédération Française de Tir doivent être soumis à une demande d'autorisation auprès du Comité Directeur avant leur utilisation sur le stand. Les munitions tirées sur les stands doivent être approuvées par les responsables sportifs.

Sur le stand 100 mètres, le tir en position debout est interdit.

Sur le stand 100 m, le tir sur la cible 50 mètres doit être effectué sur le porte cible prévu à cet effet et positionné sur ses supports et depuis la table située au droit de la cible.

Les tirs en direction du sol sont interdits sur tous les stands.

Le tir aux armes anciennes sur le stand 50 mètres est autorisé sur les cibles qui ne sont pas équipées de réceptacles métalliques.

**4.2** - Les armes tirant en rafales sont interdites sur tous les pas de tir du stand.

**4.3** - Le port du "holster" ainsi que le "tir au dégainé" sont interdits sur tous les pas de tir du stand.

**4.4** - Il est interdit de fumer ou de vapoter sur tous les pas de tir et dans l'enceinte du stand. L'accès en est interdit à toutes personnes ayant consommé de l'alcool. Il est interdit d'introduire des boissons alcoolisées sur les pas de tir.

**4.5** - Nul ne peut circuler avec une arme à la main sans que celle-ci soit en position de sécurité (arme déchargée, culasse ouverte ou barillet basculé, chargeur retiré ou barillet vidé.), le canon étant dirigé vers le haut. Personne, en dehors des arbitres ou des responsables de tir ne peut manipuler sans autorisation une arme ne lui appartenant pas.

**4.6** - Il est strictement interdit de diriger une arme, même vide, en direction d'une autre personne.

**4.7** - Quand une ou plusieurs personnes veulent se diriger vers les cibles elles doivent au préalable en prévenir tous les autres tireurs présents sur le pas de tir. A partir de ce moment, et jusqu'au retour de toutes ces personnes ou pas de tir, les armes doivent être posées en position de sécurité sur les tablettes, munies d'un drapeau de sécurité. Aucun tireur ne doit toucher dans cette période, armes, chargeurs ou munitions.

**4.8** - Toutes les manipulations d'armes se font canon dirigé vers les cibles après s'être assuré qu'aucune personne n'est auprès des cibles ou ne s'y rend. Toutes les manipulations d'armes en dehors des pas de tir sont interdites.

**4.9** - Des armes de tir appartenant au Club peuvent être mises gratuitement à la disposition des membres du Club. Les pistolets semi-automatiques et la carabine sanglier courant ne sont prêts au demandeur qu'après autorisation d'un responsable de tir qui signale cette autorisation au dos de la carte de membre du demandeur.

**Volé et adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2018 au stand de Saint-Baldoph.**

*Des porte-cartes permettant aux tireurs d'afficher de façon permanente et très visible leur carte de membre du Club peuvent être achetés sur place.*



# Admission au Club des Chevaliers Tireurs de Chambéry

Pour être agréé **“Membre du Club des Chevaliers Tireurs de Chambéry”**, il faut en faire la demande auprès du responsable des admissions après visite du stand avec un responsable ou un moniteur. La cotisation est fixée chaque année par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité Directeur. Les tarifs ci-dessous sont ceux de la saison sportive 2022-2023.

## Les conditions sont :

- 1°) Être âgé de 8 ans au moins
- 2°) Avoir une bonne éducation et jouir d'une réputation sans tache
- 3°) Être présenté par un ou deux membres de la société
- 4°) Rencontrer lors d'un entretien le responsable des demandes d'admissions
- 5°) Produire un certificat médical d'aptitude au tir
- 6°) Avoir payé la cotisation et le droit d'entrée
- 7°) Fournir une photo d'identité
- 8°) Présenter une pièce d'identité



## Cotisations pour la saison 2022-2023

Comprenant la licence fédérale et la carte de membre du club

Tarifs 2022-2023	Part Club	Licence F.F.Tir	Droit d'entrée et/ou formation	Total
Adulte première licence	159 €	86 €	40 €	285 €
Conjoint première licence	119 €	86 €	20 €	225 €
Adulte mutation	159 €	86 €	20 €	265 €
Conjoint mutation	119 €	86 €	-	205 €
Adulte renouvellement	159 €	86 €	-	245 €
Conjoint renouvellement	119 €	86 €	-	205 €
Etudiant né avant 2003	115 €	86 €	-	201 €
Jeune né en 2003, 2004, 2005	115 €	52 €	-	167 €
Jeune né après 2005	92 €	52 €	-	144 €



Pour les lycéens, apprentis et étudiants en classe préparatoire ou BTS, merci de communiquer votre numéro de dossier PASS'REGION lors de l'inscription afin de bénéficier de l'avantage lié à la licence sportive.



Coupons Sport ANCV et chèques vacances ANCV acceptés.





*Cinétir (tir de précision) - Armurerie*

*Simulateurs multisports*

*golf - pêche - tir laser - foot - rugby - basket...*

*Bar - Restauration - Evénements*

**04 50 02 42 69**

ZAC des Vernays

74210 Doussard

Lac d'Annecy

[www.4-47.com](http://www.4-47.com)

[info@4-47.com](mailto:info@4-47.com)

[info@armurerie-legoupil.com](mailto:info@armurerie-legoupil.com)

Armes catégories A-B-C

## Carrosserie DALLA-COSTA

Depuis 1966

1241, avenue de la Motte Servolex  
Z.I. Bissy - 73000 CHAMBÉRY

Tél. : 04 79 62 22 36

Fax : 04 79 62 92 56

E-mail : [dalla-costa@orange.fr](mailto:dalla-costa@orange.fr)



## AXA Cabinet MOLTER

47, place Caffé  
73000 CHAMBÉRY  
Tél. 04 79 69 50 46  
[agence.molter@axa.fr](mailto:agence.molter@axa.fr)



## EJARQUE

FERRONNERIE D'ART ET MÉTALLERIE FINE



## EJARQUE

AUTOMATISME & FERMETURE

Z.I. de l'Albanne - 50, rue Archimède - 73490 LA RAVOIRE  
TÉL. 04 79 72 77 78 - [WWW.EJARQUE.FR](http://WWW.EJARQUE.FR)

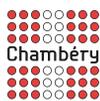


# 12 Axes de Travail, la Politique du Club

- 1 Méthode de travail au bureau du club : travail collectif, permanence le mercredi après-midi et le samedi après-midi sur le stand.
- 2 La prise en compte des différents sociétaires dans le club : un rôle et une place pour chacun, compétiteurs ou tireurs de loisir de toute discipline, bénévoles ou non.
- 3 Le renforcement de l'encadrement : un moniteur salarié 35h par semaine, des moniteurs professionnels brevetés d'Etat et des moniteurs diplômés bénévoles. La prise en compte de tout nouvel arrivant pour la formation ou la prise en compte de nos protocoles de sécurité.
- 4 La sécurité : une vigilance permanente de tous, rappelée par le règlement intérieur. Des protocoles de sécurité, un accès contrôlé au stand, des badges d'accès aux pas de tir, une présence renforcée sur le stand.
- 5 Le développement de l'axe sportif : des compétiteurs individuels et des équipes de club, ambassadeurs du Club des Chevaliers Tireurs de Chambéry jusqu'au niveau national.
- 6 Les relations avec la Compagnie propriétaire des locaux : imbrication et harmonisation. Définition collective des besoins, partage des responsabilités des compétences et de la gestion.
- 7 Les relations avec les instances fédérales : une implication nécessaire pour que les intérêts des Chevaliers Tireurs soient défendus au mieux.
- 8 Les relations avec les autres clubs : amicales et sportives par l'organisation de 4 concours par an ouverts aux autres sociétés de tir dont deux inscrits au circuit national de la fédération.
- 9 Les relations avec les instances de tutelle et les collectivités locales : un partenariat de qualité à préserver.
- 10 Les relations avec les autres partenaires extérieurs privés : à entretenir et à développer par le support du bulletin annuel.
- 11 Les projets : ambitieux mais dignes des Chevaliers Tireurs de Chambéry que ce soit dans le domaine des manifestations ou celui des investissements.
- 12 Le souci de plus en plus présent de préserver l'environnement par un comportement éco-responsable.



Saint-Baldoph



Chambéry



LE DÉPARTEMENT

*Le Comité du Club*



**CENTRAKOR**

**J'ADORE !**

**Horaires d'ouverture :**

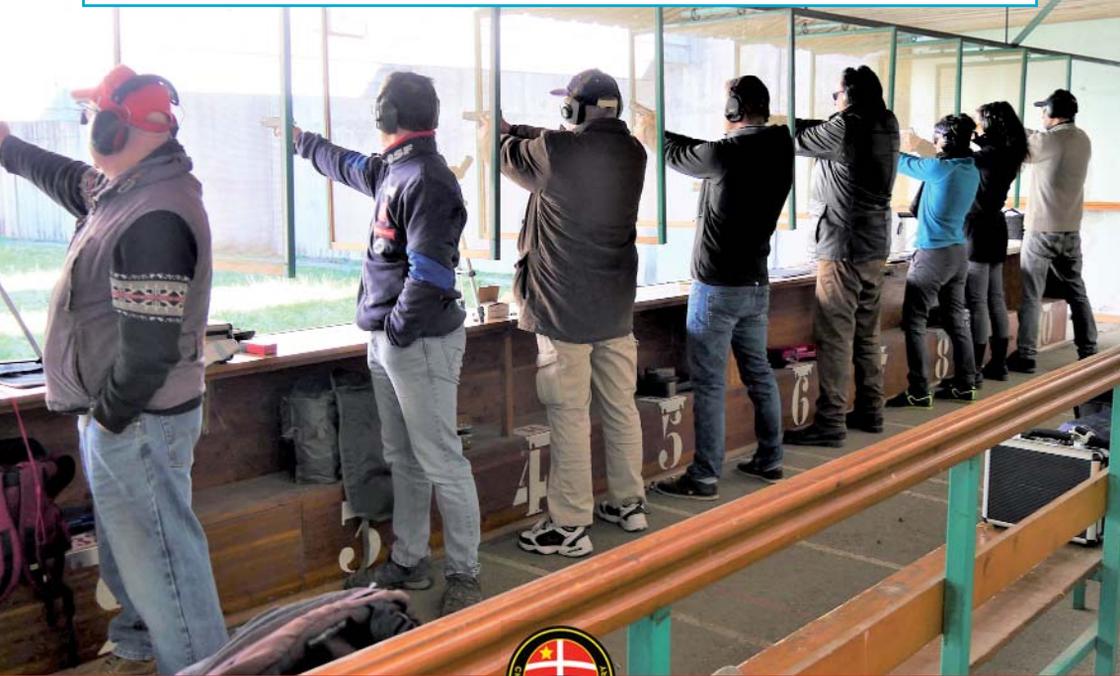
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Le samedi de 9h30 à 19h00 **NON STOP**

Le dimanche de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h00



**Z.I. La Coua - Montée de Terre Nue - 73420 LE VIVIERS DU LAC**  
(à côté d'Intermarché)



# La Formation pour Tous

Pour la pratique du tir sportif, l'encadrement d'un moniteur est nécessaire pour tout débutant. Il vous sensibilisera aux managements et à l'utilisation des armes dans le respect des règles de sécurité et des autres tireurs. Pour que chacun puisse aborder le tir sereinement, toutes les personnes présentes sur le stand de tir doivent suivre le même protocole de sécurité. Le moniteur vous apportera également les bases techniques pour pratiquer ce sport avec plaisir et réussite. C'est pourquoi, le club a, depuis de nombreuses années, tenu à ce que ses membres puissent bénéficier d'un encadrement de qualité allant de l'initiation au perfectionnement. Cette formation est proposée sous différentes formes, pour que chacun puisse, selon ses disponibilités, trouver un formateur pour l'accompagner dans sa progression.

Quel que soit son âge et son niveau de tir, chaque licencié a la possibilité de suivre des cours collectifs encadrés par des moniteurs de tir professionnels diplômés ainsi que par une équipe d'animateurs, d'initiateurs et d'entraîneurs bénévoles, tout au long de la saison sportive. Les jeunes bénéficient des créneaux de l'Ecole de tir, qui leur sont réservés. Le lundi de 17h à 19h et le mercredi de 14h à 18h, pendant lesquels ils découvrent les disciplines à 10 mètres. Ils apprennent le tir et les valeurs véhiculées par ce sport et s'ils le souhaitent, ils peuvent valider leurs compétences grâce au passage de niveaux des « Cibles Couleurs ». Les jeunes compétiteurs ont également un horaire de perfectionnement le jeudi à 17h.

Pour les adultes, Les cours se déroulent sur le stand 10 mètres durant l'hiver, avec des carabines et pistolets à air comprimé. Le matériel nécessaire à l'apprentissage est mis à disposition par le club (armes, supports et aides pédagogiques, équipements). Après quelques temps d'exercices, ceux qui le souhaitent peuvent s'essayer aux 25 et 50 mètres, en pistolet et carabine 22LR. Toutes les connaissances acquises lors des cours, leur serviront pour d'autres disciplines qu'ils peuvent pratiquer au club telles que les armes anciennes et le TAR, pour lesquelles un accompagnement est également nécessaire.

Les tireurs qui souhaitent un complément de cours pour essayer d'autres disciplines ou consolider des notions peuvent être encadrés par Frédéric, Hervé et Thierry qui sont à disposition sur les après-midis de la semaine.



## Les codes couleur de la formation des adultes

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous tirez au stand 10 m</li> <li>• Vous êtes assisté par un moniteur</li> <li>• Vous avez besoin d'un prêt d'arme</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous tirez au stand 10 m</li> <li>• Vous avez besoin d'un prêt d'arme</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous êtes autonome à 25 ou 50 m</li> <li>• Vous avez besoin d'un prêt d'arme</li> </ul> 
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous tirez au stand 25 ou 50 m</li> <li>• Vous êtes assisté par un moniteur</li> <li>• Vous avez besoin d'un prêt d'arme</li> </ul> 	

## Passage à la compétition

Les compétiteurs ont leur créneau de formation et de perfectionnement le jeudi soir. Les jeunes sont formés avec les compétiteurs de niveau 1 de 17h à 19h et les compétiteurs confirmés de 19h à 20h. La progression y est collective mais un programme individualisé en parallèle permet à chacun de progresser à la fois à son rythme et à son niveau.

*J'espère vous avoir donné envie de découvrir ce sport convivial et passionnant.*

Bon tir à tous !



## RESTAURANT Le Sporting

Pour nous, la cuisine savoyarde signifie cuisiner avec passion des ingrédients frais provenant de Savoie.

Nos clients peuvent apprécier l'application des cuisiniers qui travaillent sous leurs yeux menus et spécialités savoyardes.



88, rue Croix d'Or - 73000 CHAMBERY

Tél. 04 79 33 17 43

[www.lesporting-chambery.com](http://www.lesporting-chambery.com)



# Vers une détention d'arme ou renouvellement

## Le contrôle des connaissances

Dès que le tireur débutant se sent suffisamment autonome dans sa pratique du tir, il subit un contrôle théorique et pratique de ses connaissances techniques et en matière de sécurité. Il subit un contrôle de ses connaissances.

Les questions portent sur la détention d'une arme à son domicile, le transport des armes et des munitions, le comportement au stand et sur le pas de tir, la visée, le lâcher le réglage de son tir et de l'arme, la gestion d'un incident... Ce sont les moniteurs ou les arbitres du club qui se chargent de cette formalité.

A partir de cette étape, le tireur est accompagné de manière encore plus individualisée lors de séances contrôlées de la pratique du tir, règlementairement au nombre trois, avant de pouvoir faire une première demande d'autorisation de détention d'arme et être entièrement autonome, en toute sécurité, pour lui et pour les autres.

## Les séances de tir d'assiduité

Depuis l'arrêté du 28 avril 2020, les tireurs déjà possesseurs d'une autorisation de détention doivent effectuer un tir de contrôle, au minimum, dans une période de 12 mois calendaire.

Chaque fois, les arbitres et moniteurs contrôlent la manipulation en toute sécurité par le tireur des armes et des munitions. Le moniteur peut proposer au tireur un recyclage de sa formation si la maîtrise est jugée insuffisante. Tout manquement à la sécurité entraîne la non-validation de la séance.

## Le carnet de tir et d'assiduité

Toutes ces séances sont consignées dans un carnet de tir et dans un registre. C'est ce registre qui est tenu à la disposition des services de l'état mais il est nécessaire pour garder trace des contrôles effectués et pour le suivi des dates d'enregistrement de conserver le carnet individuel. Il permet à un tireur qui change de club de prouver son assiduité auprès de son nouveau club.





CLIMATISATION  
VENTILATION  
CHAUFFAGE  
PLOMBERIE



### RELATIONS HUMAINES

Une équipe de 25 personnes structurée et fédérée, une entreprise impliquée pour la formation et l'intégration de la jeunesse (partenaire E2C).



### LA MAÎTRISE TECHNIQUE

Une équipe pluridisciplinaire et qualifiée :  
Conducteur de travaux et chefs de chantier,  
techniciens sur le terrain.



### CERTIFICATIONS & ENGAGEMENTS

Certifications Qualibat, Qualigaz, RGE, Manipulateur de fluides frigorigènes / Respect des délais, relation de confiance et réactivité.



### ENVIRONNEMENT

Une sélection rigoureuse de fournisseurs français et européens / Un process dans la gestion des déchets.

CLIMATISATION  
VENTILATION  
CHAUFFAGE  
PLOMBERIE

### SAVOIE HEXAPOLE

445 rue Louis Armand - 73 420 Méry  
☎ 04.79.34.06.06 ✉ contact@oxalli.fr

www.oxalli.fr @ f in





## **2022, l'année de la dématérialisation**

Pour les tireurs sportifs, l'année 2022 a pris le virage de la modernisation des procédures avec deux réformes complémentaires.

La première a pour origine nos institutions de tutelle, l'autre est simplement d'ordre fédéral, mais ces deux réformes ont le même objectif : profiter des moyens modernes de partage des informations pour accélérer et simplifier les démarches et les procédures administratives, tout en leur conservant un niveau de sécurité maximum.

## **L'Espace Dématérialisé d'Enregistrement National (EDEN)**

La Fédération Française de Tir a souhaité moderniser et alléger ses procédures administratives en supprimant au maximum les échanges de documents « papier » et en ouvrant aux licenciés, aux clubs et aux ligues des accès directs et sécurisés à leurs dossiers.

### ***Quelle est la procédure pour prendre une licence à la FFTir pour la saison 2022/2023 ?***

Pour un renouvellement, chaque adhérent doit avoir créé son compte sur le site EDEN et avoir téléchargé son certificat médical (valable pour 12 mois calendaires).

Pour une nouvelle licence, le club créera la fiche licencié (en y insérant le certificat médical) dans l'intranet fédéral ITAC, ce qui permettra au nouvel adhérent d'activer ensuite son compte sur EDEN.

Une fois validée et payée, votre licence est disponible sur l'espace personnel EDEN (Menu « Ma Licence »). Vous pouvez l'imprimer ou l'enregistrer sur votre téléphone.

### ***Quid des achats chez mon armurier et quel document présenter ?***

La présentation d'une licence dématérialisée est légale et respecte l'application des décrets et circulaires en vigueur.

## **Le Système d'Information sur les Armes (SIA)**

Ce système sera bientôt mis en place par le Service Central des Armes et des Explosifs. Il sera progressivement accessible à tous, directement à partir de l'Internet : licenciés, clubs, fédérations, armuriers et bien entendu préfectures et services de l'État - Police, Gendarmerie, Douanes etc.

En 2023, tous les détenteurs d'armes de catégorie A, B ou C devront ainsi être enregistrés électroniquement. Bien entendu, nous reviendrons, ultérieurement, plus largement sur ce sujet.

## NOUVEAU PROTOCOLE LICENCES FFTIR 2022/2023

<https://eden.fftir.org>

### COMMENT OBTENIR SA LICENCE ?

- Avoir son certificat médical valide dans EDEN (valable 12 mois)
- Avoir sa photo dans EDEN (édition de la licence dématérialisée)
- Avoir son adresse mail dans EDEN

### COMMENT CONTINUER À DÉTENER SES ARMES À COMPTER DE SEPTEMBRE 2022 ?

- Être porteur de la licence 2022/2023
- Avoir déposé son certificat médical dans EDEN
- Avoir ouvert son espace personnel avec une adresse mail valide



### COMMENT PRATIQUER LE TIR SPORTIF ?

- Ne pas être inscrit au fichier FINIADA
- Être porteur de la licence 2022/2023 pour être couvert par l'assurance FFTir
- Respecter le règlement du club et les consignes de sécurité
- Être porteur de la carte du club

### AVANTAGES D'EDEN ?

- Gérer ses informations personnelles
- Importer son certificat médical
- Accéder à sa licence dématérialisée
- Faire les demandes d'avis préalables
- Obtenir des informations de la FFTir



Une équipe composée  
de professionnels  
expérimentés !

Nous intervenons pour tous types de travaux de nettoyage ponctuels et réguliers.  
Nous proposons une gamme complète de prestations de nettoyage,  
de l'entretien courant à la remise en état.

Nettoyage Concept Services

180, rue du Genevois • Bât. A • 73000 Chambéry

Tél. 06 63 51 28 39 • [contact@netcoservices.fr](mailto:contact@netcoservices.fr) • [www.netcoservices.fr](http://www.netcoservices.fr)



## BUREAU

### PRÉSIDENTE DU CLUB

**Fabienne PATURAUD**

#### Missions :

- Renouvellement licences
- Défections d'armes
- Carnets de tir
- Boutique
- Compétiteurs
- Equipes
- Moniteurs et formation
- Salarié
- Corps arbitral
- Dossiers administratifs
- Concours interclubs
- Conventions et partenariats
- Lien avec Comité Départemental, Ligue Régionale et Fédération

### SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

**Dominique CATELLAT**

#### Missions :

- Communication
- Renouvellement licences
- Promotion
- Bulletin
- Boutique
- Dossiers
- Site Internet
- Animations
- Conventions & Partenariats
- Compte-rendu Comités
- Préparations AG

### TRÉSORIER

**Francis PANNIER**

#### Missions :

- Gestion comptable
- Gestion financière
- Lien avec la Compagnie (bailleur des locaux)
- Suivi boutique

**PRÉSIDENT  
DE LA COMPAGNIE  
& PRÉSIDENT  
DU COMITÉ DE SAVOIE**

**Henry PERRET**

#### Missions :

- Lien Club-Compagnie
- Entretien des murs
- Organisation des Tirs dignitaires
- Lien avec Comité Départemental, Ligue Régionale et FFTIR

## COMMISSIONS

### COMMISSION GESTION SPORTIVE

- Préparation des concours
- Besoins d'arbitrage
- Répartitions des tâches
- Encadrement des tirs contrôlés
- Contrôle des connaissances

#### Membres

- 14 arbitres
- 12 formateurs
- Salariés

**Ouvert à tout bénévole**

### COMMISSION COMMUNICATION & PROMOTION

- Programmation, encadrement et suivi des animations CE
- Boutique
- Communication interne (adhérents)
- Communication vers les CE & Collectivités
- Partenariats
- Presse

#### Membres

- 10 personnes

### COMMISSION FORMATION

- Programmation des cours
- Répartition des formateurs
- Constitution des groupes
- Elaboration du plan de formation des formateurs
- Suivi des progressions
- Complément des cours des moniteurs BE et CQP

#### Membres

- Environ 20
- Formateurs
- Formateurs stagiaires
- Salariés

### COMMISSION DU STAND ÉQUIPEMENT SÉCURITÉ SÛRETÉ

- Installation
- Stand
- Sécurité - Sûreté
- Entretien
- Développement
- Suivi de la réglementation
- Recensement des compétences
- Répartition des tâches
- Appels d'offres
- Suivi des travaux
- Réalisation de petits/moyens travaux

#### Membres

Commission à géométrie variable : de 5 à 60



## ENCADREMENT

### ARBITRES BENEVOLES

ANSELME Michel  
BERTIZZOLO Settimo  
BILLIEMAZ David  
BILLIEMAZ Serge  
DEBOUIT Brigitte  
GARCIA Jean-Michel  
HERVE Gérard  
JAFFRE Alain  
MINITTI Thierry  
MOLINIER François  
PATURAUD Fabienne  
PEPIN Michaël  
PERRET Angèle  
PERRET Henri  
PERRET Madeleine  
ROSSET Michel  
ROULET Jean-Pierre  
VOIRON Pierre

#### Missions :

- Encadrer les championnats et concours amicaux
- Veiller à l'évolution des règles et des disciplines

### COMMISSION DISCIPLINAIRE

- Statutaire  
En cas de mise en danger ou d'atteinte aux biens ou aux personnes

#### Membres

- Commission de discipline (5 personnes)
- Commission d'appel (5 personnes)

### MONITEURS SALARIÉS

RAVIER Frédéric  
SODER Hervé

#### Missions :

- Accueil du public et information
- Aide administrative des autorisations
- Gestion des inscriptions aux concours
- Contrôle des connaissances
- Gestion des tirs contrôlés
- Protocoles de sécurité
- Veille au respect du matériel et des équipements
- Formation aux adhérents

### MONITEUR DEJEPS

Groupement  
d'employeurs PSA

DUMONT Thierry

#### Mission :

- Formation collective et individualisée

### MONITEURS BÉNÉVOLES

ANGELINI Michel  
ANSELME Josiane  
ANSELME Michel  
BERTHIER Jean-Louis  
BERTIZZOLO Settimo  
BOUFFARD Jacqueline  
CENTI Robert  
COLLIN Daniel  
DEBOUIT Brigitte  
DUPONT Maxime  
GIANSILY Philippe  
(en formation CQP)  
GIORGIO Gabriel  
GUYARD Marie-Hélène  
HERPHELIN Thierry  
JAFFRE Alain  
JULIEN Cédric  
LHOMME Eric  
MINNITI Thierry  
NAEGELEN Jean-Félix  
PATURAUD Max  
PELOSO Thierry  
PERRET Henry  
POUCHOY Anthony  
(en formation animateur)  
ROSSET Michel  
ROULET Jean-Pierre  
SAUTIERE Nicolas  
TOSONI Stéphanie

#### Mission :

- Former les tireurs

### COMITÉ DIRECTEUR

PATURAUD Fabienne -  
Présidente  
CATELLAT Dominique -  
Secrétaire Générale  
PANNIER Francis - Trésorier

### COMITÉ

BEDOS Luc  
BERTIZZOLO Settimo  
BOUFFARD Jacqueline  
CORDEAU Michel  
GAY-LANCERMIN Georges  
GIANSILY Philippe  
LEFEVRE Loïc  
MINNITI Thierry  
PEPIN Michaël  
PERRET Henry  
PERRET Madeleine  
PIERROT Patrick  
ROSSET Michel  
ROULET Jean-Pierre

#### Mission :

- Elaborer, débattre, valider et faire appliquer la politique du club

Document contractualisé au 10/09/2022

## COMITÉ DIRECTEUR - 4 réunions par an

- Elaboration et validation de la politique du club
- Prévision budgétaire des actions
- Mandats pour la mise en œuvre des actions



# Les concours internes

## Les concours traditionnels

Certains tirs traditionnels sont réservés aux Chevaliers Tireurs. Ce sont les tirs de Noël et de la Saint Benoît. Ce sont des tirs dont la Compagnie a confié l'organisation au club.

A l'approche de Noël, pour fêter la fin de l'année, les Chevaliers Tireurs sont invités à participer aux **Tirs de Noël** dans la bonne humeur et la convivialité.



Puis, après la pause hivernale c'est le tir traditionnel des dignitaires lors des **Tirs de la Saint Benoît**. Cette manifestation a été nommée en souvenir de Benoît Leborgne, Comte de Boigne, qui redonna vie à la Compagnie après 20 ans d'interruption de ses activités. En effet, jusqu'en 1824, la Savoie, département du Mont Blanc, était sous tutelle française et le tir était suspendu. Le Comte de Boigne est connu comme bienfaiteur de la ville de Chambéry. Il est également celui de la Compagnie des Chevaliers Tireurs.

Ces jours-là, les tireurs sont conviés à participer à une rencontre dont l'essentiel est l'amitié et le plaisir du partage plus que la recherche de la performance. En fin de journée, des lots en nature remplacent les traditionnelles médailles. Des volailles à Noël, des fleurs ou des cadeaux à la Saint Benoît pour tous les participants présents.

## Le Tir des Éléphants

Les tireurs de très gros calibre se réunissent dans un concours amical appelé le Tir des Éléphants. Ce tir dont le point d'orgue se déroule sur des gongs a été créé par Christian Tropharday avant que n'existe la discipline du TAR.

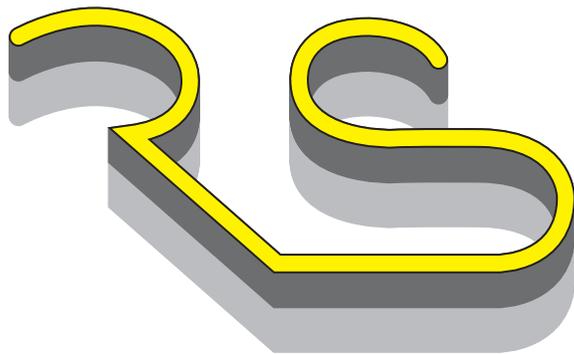
Il a été adapté avec les années pour se rapprocher de cette discipline et pour améliorer les conditions de sécurité. Ce tir a lieu chaque année en février et en octobre et c'est chaque fois un vrai succès.

## Le Tir des Chevaliers

Il existe un moyen pour entrer progressivement dans le monde de la compétition. Il s'agit d'un concours interne appelé Tir des Chevaliers. Il s'agit de matchs à 10m que vous pouvez acquérir au bureau ou auprès de Frédéric Ravier toute l'année.



Vous faites autant de matchs que vous souhaitez et votre meilleur résultat entre dans un palmarès affiché dans l'entrée et lu lors de l'assemblée générale en fin d'année. Les disciplines concernées sont le pistolet et la carabine 10m et les Armes Anciennes.



SARL REYMOND & SALOMON  
Isolations • Cloisons • Faux Plafonds • Électricité

REYMOND - Tél : 06 61 49 53 67

87, rue Franz Listz 73000 CHAMBERY

Fax : 04 79 96 98 30

3 4 5 6 7 8

ARMES CONCEPT  
CHASSE & TIR

6  
5  
4  
3  
2

**IMPORTANT STOCK**  
EN ARMES ET MUNITIONS CAT.B

WWW.ARMESCONCEPT.FR - 04 79 61 47 35  
2 AV DE VERDUN - 73100 AIX LES BAINS

**RUGER** **LOCK**  
PRECISION **BROWNING** **CZ** **BERETTA**



# Tir des Eléphants • Saison 2021 - 2022

			OCTOBRE	FÉVRIER	SCORE retenu	<i>Pour info</i> GONGS
1	ROBERT Jérôme	J	543	520	543	35
2	PUCH Laurent	J	532	497	532	33
3	ALEO Fabrice	J	493	502	502	31
4	LEGROS Jacques	S	497	365	497	27
5	STREIT Thomas	J	479	0	479	15
6	CROCHET Benoît	J	0	471	471	16
7	CAILLET Igor	J	323	452	452	20
8	SUGNY Claude	J	438	0	438	12
9	LHOMME Eric	J	402	0	402	9
10	RAUX Pascal	S	0	399	399	12
11	LEFEVRE Loïc	J	399	0	399	10
12	COTE Jean-François	S	345	393	393	17
13	DEBOUIT Jean-Marc	S	359	390	390	17
14	ANGELINI Michel	S	344	382	382	17
15	DUPUIS Yannick	J	0	381	381	9
16	ETIENNE David	J	354	365	365	16
16	BERTIZZOLO Settimo	S	300	365	365	16
18	HERVE Gérard	S	359	313	359	14
19	BCEUF Gilbert	S	0	337	337	9
20	PECQUENARD Pascal	S	332	0	332	8
21	VALLIN Guy	S	248	329	329	19
22	BONVALLOT Nicky	J	251	294	294	17
23	PIERROT Patrick	S	0	286	286	6
24	BONIS Patrick	S	284	261	284	16
25	BRUN Philippe	S	250	271	271	13
26	ROBIN Patrick	S	268	0	268	6
27	RICHARD Sébastien	J	206	265	265	6
28	LONARDONI Dominique	S	0	265	265	4
29	PRUFER Nadine	J	228	0	228	4
30	JACQUET Isabelle	J	224	0	224	4
31	KESTENBAND Alain	S	188	217	217	10
32	PRUFER Yaline	J	160	0	160	0



Frédéric Innebeer

# Foch Armes

- Chasse
- Tir
- Rechargement
- Coutellerie
- Défense
- AirSoft

**Tél. 04 76 96 51 25**  
**Fax 04 76 96 90 62**

[www.foch-ames.fr](http://www.foch-ames.fr)    [contact@foch-ames.fr](mailto:contact@foch-ames.fr)

62 bd. Maréchal Foch  
38000 GRENOBLE

## CABINET PHILIPPE LEFEBVRE

Spécialiste de l'immobilier depuis 1977

4 rue Claude Martin  
25 m de la place des Éléphants  
73000 Chambéry

**F.GRADEL: 06 81 32 47 01**  
**Tél. 04 79 33 41 93**

[www.cpl-immobilier.fr](http://www.cpl-immobilier.fr)

**ACHAT  
LOCATION  
GESTION  
VENTE**

*Habitation  
&  
Entreprise*



# Les concours amicaux inter-clubs

Le club organise chaque année quatre concours amicaux où sont invités les chevaliers tireurs désireux de concourir selon les règles de la fédération française de tir mais aussi les tireurs des autres clubs. Pour ces concours nous avons besoin de compétiteurs et d'organisateur. Les concours sont préparés en commission de tir. On étudie ce qui a bien marché la fois précédente, on améliore ce qui doit l'être et on prévoit aussi d'y participer comme tireur.

Depuis quelques années, le tir des challenges d'automne réunit toutes les disciplines. Les tireurs aux armes anciennes et modernes font leurs matchs le même weekend, donnant une ambiance plus festive à ce concours de début de saison. C'est pour tous, la possibilité de voir la presque totalité des disciplines pratiquées sur notre stand.

Les tireurs aux armes anciennes se retrouvent au printemps chaque année pour un concours qui leur est réservé.

Le Tir des Maîtrises à 10 mètres et celui des Maîtrises à 25 et 50 mètres ont été inscrits pendant sept ans au Circuit National, label donné à quelques concours retenus par la fédération permettant aux participants d'accéder à un classement national et pour les premiers d'intégrer les équipes de France.

De 2020 à 2022, plusieurs de ces concours et championnats ont été annulés en raison de la pandémie de la COVID-19. Cependant, le tir des maîtrises d'été a pu avoir lieu au début du mois de juillet avec des tirs d'extérieur seulement et en respectant la distanciation nécessaire. Les compétiteurs ont eu un véritable plaisir à se retrouver.



# "Aux Chevaliers Tireurs" restaurant bar

Repas convivial  
tout public  
Tous les midis  
du lundi au samedi  
Carte le week-end

Repas soirée en semaine et  
week-end sur réservation  
(à partir de 20 personnes)



Les jours de concours,  
Romain vous propose  
des formules "tout compris"  
pour les tireurs.

OUVERT À TOUT PUBLIC

04 79 44 36 16  
romain.cort@gmail.com

Parc ombragé,  
parking fermé, terrasse.



# Records du Stand des

Cat.	Carabine 10 m	Arbalète 10 m	Carabine 60 B. C.	Carabine 3 Positions	Pistolet 10 m	Pistolet 3/7
PF	Bonhomme C 265			Coron M 203		
PG	Robin G 278			Paturaud M 251		
BF	Weisig M. 278			Weisig M 276		
BG	Surel R. 272			Paturaud M 273		
MF	Gaillard S 407,3		Weisig M 577	Weisig M 291	Michel Elise 328	Michel Elise 265
MG	Gros Alexis 357,9		Crottef A 576	Besse A 281	Paturaud M 353	Paturaud M 269
CF	Knoppers G 613,9		Bordet J 615,1	Pin C 568	Schmisser F 532	
CG	Bourdellelas 612,6		Vedel T 623,3	Amat C 580	Pica're T 564	
JF	Guichard M 602	Vuillet J 376	Creusat I 622,9	Christen N 580	Munoz I 551	
JG	Weithaler S 623,9		Greuter S 625,2	Link A 1172	Di Martino D 580	
D1	Vardanega I 602		Cavalli I 611,2	Cavalli I 1110	Micoud I 555	
S1	Chavallard R 613,8	Bedos L 360	Hatton G 621,5	Amat JP 1166	Feigenwinter B 576	
D2	Renaud F 603,6		Chevallier C 619,5		Dupuit A 551	
S2	Duparchy B 606,7		Peloso T 615,5	Bely J 564	Potier S 577	
D3	Guyard MH 385,6				Bouffard J 373	
S3	Comte P 562,5		Wohnich D 616,1		Rossier R 574	



# Chevaliers Tireurs de Chambéry

Cat.	Pistolet STD 10 m	Pistolet VIT 10 m	Pistolet 50 m	Pistolet 25 m	Pistolet P.C.	Standard 25 m	Vitesse 25 m
MF		Michel Elise 15					
MG		Paturaud M 25					
CF		Michel Elise 20		Neyrand P 560			
CG	Pica'tre T 355	Paturaud M 25	Pica'tre T 528	Sozet D 569		Pica'tre T 551	Pica'tre T 553
JF	Richard C 360	Richard C 25		Eder J 577			
JG	Saidane D 364	Buffet S 27	Di Martino D 557	Käfer P 580		Di Martino D 568	Dubravcic A 569
D1	Ferrand L 360	Ferrand L 31	Canépari C 536	SerraTosio C 589		SerraTosio 571	
S1	Henry A 375	Perret JF 32	Blancher D 550	Sédita J 587	Sédita J 580	Sédita J 572	Hisler J 576
D2	Perret M 355	Perret M 23		Gavard D 576			
S2	Beguïn M 362	Beguïn M 27	Fourquier L 544	Sionnet J 583	Pretti C 578	Sionnet J 566	Lucas L 548
S3	Bertizzolo S 347	Bertizzolo S 25	Béguïn Marc 531	Rossier R 571	Béguïn Marc 571	Bertizzolo S 542	



# Tir de la Saint Benoit 2022

<b>Tir des Dignitaires</b>		<b>Mouche</b>	<b>Barrage</b>
1	LAIDEBEUR Camille <i>Reine du Tir</i>	14	109
2	PECQUENARD Pascal <i>Prince</i>	15	131
3	PIERROT Patrick <i>Connetable</i>	28	165
4	QUENARD Franck	33	200
5	FOIS Christophe	38	95
6	PERRET Madeleine	42	115
7	LIDOME Jacques	45	127
8	KESTENBAND Alain	56	115
9	COUX François	59	200
10	BOUFFARD Jacqueline	61	150
11	MONIN Jeannice	73	200
12	BERTIZZOLO Settimo	76	158
13	ORGERET Sébastien	76	200
14	DI FAZIO Jean	89	118
15	PERRET Angèle	93	114
16	MAESTRE Franck	97	200
17	ARNAUD GODDET Ludivine	100	168
18	CORDEAU Michel	100	180
19	ETIENNE David	110	200
20	DALLA COSTA Martial	119	200
21	GAY LANCERMIN Georges	120	125
22	CHICOIX Philippe	122	132
23	FANTON Eric	125	200
24	QUENARD Pierre	127	200
25	BŒUF Gilbert	128	174
26	ETIENNE Emilie	131	150
27	KESTENBAND Françoise	132	150
28	MOLINIER François	132	200
29	GUSTIN Jean François	136	168
30	ROULET Jean Pierre	142	200
31	BUHOT Gérard	144	200
32	TOCHON Alain	145	182
33	FLORET Marc	148	155
34	MONIN Floris	149	153
35	VALLIN Guy	150	157
36	LORQUET Lionel	153	198
38	HERVE Gérard	155	169
37	PATTI Alessandro	155	180
40	JAFFRE Alain	160	170
39	RODOLPHE Thierry	160	200
41	PERRET Henry	200	200
42	ROSSET Michel	200	200
1	BRAY Alexis <i>Roi Ecole de Tir</i>	10,3	9,7
2	MONIN Philéas <i>Prince</i>	10	9,1
3	MONIN Eline <i>Connetable</i>	8,9	8,8
4	MONIN Lucie	8,7	5,5
5	ARNAUD GODDET Mélyssa	8,2	8

<b>Tir Récréatif séries de 20 coups</b>	<b>Cat.</b>	<b>Pistolet 25m</b>
RODOLPHE Thierry	S2	168
COUX François	S2	163
FOIS Christophe	S2	159
MAESTRE Franck	S2	156
MONIN Floris	S1	151
LAIDEBEUR Camille	D1	147
PATTI Alessandro	S2	140
VALLIN Guy	S3	136
FOIS Christophe	S2	47

<b>Tir Récréatif séries de 20 coups</b>	<b>Cat.</b>	<b>Pistolet 10m</b>
BERTIZZOLO Settimo	S3	177
FOIS Christophe	S2	155
KESTENBAND Alain	S3	152
LIDOME Jacques	S3	151
PERRET Henry	S3	148

<b>Tir Récréatif séries de 20 coups</b>	<b>Cat.</b>	<b>Ecole de tir/100</b>
ARNAUD GODDET Mélyssa	MF	69,5
BRAY Alexis	PG	69
MONIN Philéas	BG	47,6
MONIN Eline	MF	46,2
MONIN Lucie	PF	43,3

<b>Tir Récréatif séries de 20 coups</b>	<b>Cat.</b>	<b>Carabine 10m</b>
KESTENBAND Françoise	D3	160
ROSSET Michel	S2	137

<b>Tir Récréatif séries de 20 coups</b>	<b>Cat.</b>	<b>Carabine 50m</b>
VALLIN Guy	S3	152
FLORET Marc	S3	105

<b>Tir Récréatif séries de 20 coups</b>	<b>Cat.</b>	<b>Carabine 100m</b>
VALLIN Guy	S3	182
FANTON Eric	S3	161

<b>Tir Récréatif séries de 20 coups</b>	<b>Cat.</b>	<b>Armes Anciennes</b>
GUSTIN Jean François	S3	88
CORDEAU Michel	S3	84
RODOLPHE Thierry	S2	80
BUHOT Gérard	S3	73
ETIENNE David	S2	71



# SOS

**Coffretier • Serrurier**  
**A2S DROUARD**

**DÉPANNAGE / OUVERTURE**  
**TOUTES SERRURES**  
**& COFFRES-FORTS**

*Coffre-fort / Blindage*  
*Porte Blindée*  
*Serrure haute sécurité*  
*Verrou / Copie de Clés*

**Permanence magasin**  
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi  
de 8h à 12h & 14h à 18h

Mercredi & entre 12h et 14h  
**SUR RENDEZ-VOUS**

*Vacances Scolaires :*  
*fermeture 17h*

**04 79 33 33 57**

Fax : 04 79 33 31 66

serrurerie@a2sdrouard.fr

[www.serrurerie-a2sdrouard.fr](http://www.serrurerie-a2sdrouard.fr)

49, rue Macornet - 73000 CHAMBÉRY



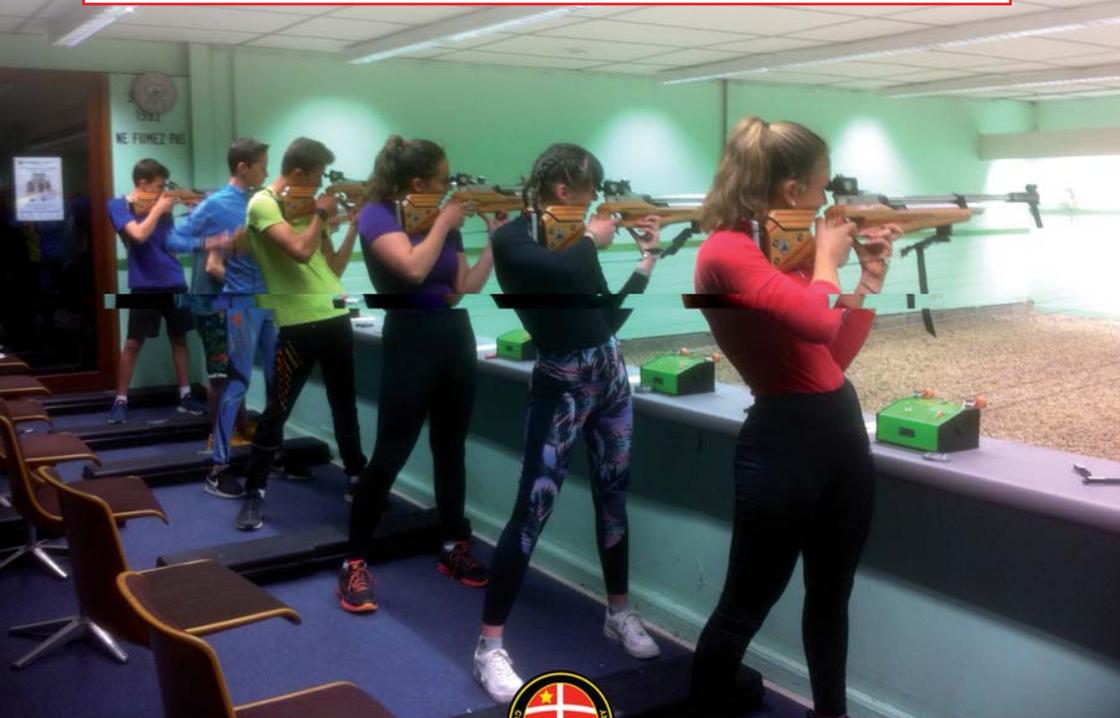
# Jé . informatique

Vente de matériel  
Dépannage  
Dépannage à domicile

Du lundi au samedi  
9h00-12h00  
14h00-19h00

**06 62 50 68 64 - 04 79 54 82 07 - [je.informatique@gmail.com](mailto:je.informatique@gmail.com)**

24, place Georges Clémenceau - 73100 AIX LES BAINS



[www.chevaliers-tireurs-chambery.fr](http://www.chevaliers-tireurs-chambery.fr)

35

# Calendrier Saison 2022 • 2023

DATES	MANIFESTATION	OBSERVATION
18 septembre 2022	Stage CAC	
24-25 septembre 2022	CHALLENGES	Interclubs 10, 25, 50, AA fermeture stand 100m
23 octobre 2022	Stage adultes	Stage CD73 préparation championnat 10m
28-29-30 octobre 2022	TIR DES ELEPHANTS	Concours sociétaires gros calibre 25m
5-6 novembre 2022	DPTX 10m	Championnat officiel fermeture stand 100m
10 décembre 2022	AG Compagnie	Réservé membres compagnie
11 décembre 2022	TIR DE NOËL	Concours sociétaires sur tous les stands
17-18 décembre 2022	TIR MAITRISES 10m	Interclubs 10m
15 janvier 2023	DPTX Clubs 10m	Championnat officiel fermeture stand 100m
24-25-26 février 2023	TIR DES ELEPHANTS	Concours sociétaires gros calibre 25m
12 mars 2023	Stage écoles	Stage CD73 préparation championnat
22-25 mars 2023	DPTX écoles de tir	Championnat officiel fermeture stand 100m
01 avril 2023	Journée nettoyage	Journée bénévolat
02 avril 2023	TIR ST BENOIT	Concours sociétaires sur tous les stands
16 avril 2023	DPTX Armes anciennes	Championnat officiel sur tous les stands
23 avril 2023	Stage adultes	Stage CD73 préparation championnat 25-50
28-29-30 avril 2023	DPTX 25-50m	Championnat officiel fermeture stand 100m
6-7 mai 2023	Projet reg AA	Fermeture stand 100m si confirmé
13-14 mai 2023	DPTX TAR 25-50m	Stands 50 et stands 3-4 25m
27-28 mai 2023	Coupe Armes anciennes	Interclubs armes anciennes sur tous les stands
3-4 juin 2023	Projet reg 25-50	Fermeture stand 100m si confirmé
17-18 juin 2023	MAITRISES 25-50m	Interclubs 25-50m fermeture stand 100m

En fonction des dates connues à ce jour.





# VGO Piscines, votre constructeur de piscines

Faire confiance à VGO, c'est s'assurer  
le professionnalisme d'un expert  
aux savoir-faire complémentaires :  
la maçonnerie et le traitement de l'eau.



CREATION DE PISCINES SUR MESURE



RENOVATION



TRAITEMENT D'EAU



SPA / HAMMAM / JACUZZI



CONSTRUCTIONS & AMENAGEMENTS EXTERIEURS

01X © www.morganecommunication.com

## SAVOIE HEXAPOLE

445 rue Louis Armand - 73 420 Méry

☎ 04.79.34.06.06 ✉ [contact@vgo-piscines.fr](mailto:contact@vgo-piscines.fr)

[vgo-piscines.fr](http://vgo-piscines.fr)



# Le Stand Indoor : la réalisation d'un projet structurant 2020 • 2021 • 2022

Le Comité Directeur a mené diverses études pour rénover ce stand qui est celui qui reçoit toute la formation, celle des enfants de l'école de tir, mais aussi celle de tous les tireurs débutants.

Par ailleurs, cet espace est également le stand dans lequel se déroulent les championnats des disciplines indoor qui sont pour la plupart des disciplines olympiques. Il est donc très fréquenté par nos compétiteurs.

Le projet de rénovation devait tenir compte de cette pluralité des publics et des pratiques en n'oubliant pas d'améliorer la qualité de l'air.

L'assemblée Générale de 2020 a validé le projet d'aménagement du stand 10 m dans sa totalité.



L'assainissement de l'air a été renforcé par une nouvelle extraction qui s'est rajouté à celle existante faisant passer à 3250m<sup>3</sup>/h l'aspiration des vapeurs de plomb. Le jour où une réglementation s'imposera, nous n'aurons plus qu'à ajuster notre dispositif (mai 2021, société SAJECLIM environ 10 000 €).

La préservation de l'accès à tous les publics et toutes les pratiques a guidé le choix de l'implantation de chassis polyvalents qui permettent d'amener à bonne hauteur la cible du tireur (mars 2021, société GIROCIBLE environ 7 000 €).

Le club était équipé de 5 cibles électroniques depuis 2017 situées dans une salle sécurisée par badges d'accès. Le Comité Départemental a financé l'ajout de 2 cibles et le club a investi dans

l'acquisition de 23 cibles avec les compléments de travaux nécessaires à cet équipement (été et automne 2021 par les Sociétés SIUS, GIROCIBLE et RJS pour un total de 90 000 €).



La vieille moquette des années 90 avait déjà fait place à un sol plastique qui a mal vieilli. Un matériau plus robuste, type ERP et antidérapant a été choisi et posé (août 2022 Société Arts en Couleurs environ 12 000 €).

Le mobilier a été rajeuni, des écrans équipent le petit hall du 10 m, divers petits travaux ont également été accomplis et notre stand 10 m est maintenant complètement rénové pour le plaisir de tous ceux qui le fréquentent, moniteurs, tireurs en formation, compétiteurs et arbitres.



# Nos différents stands de tir

Les cours collectifs (adultes et école de tir) se déroulent sur 1h, en priorité au stand 10 m selon le calendrier scolaire. Ils sont à organiser directement avec les moniteurs sur les plages horaires dans le tableau ci-dessous.

Des cours particuliers sont possibles auprès des moniteurs professionnels, en dehors de ceux dédiés au club.

## Cours

JOURS	HORAIRES	PUBLIC
Lundi	15h-17h	Tout public
	17h-19h	Ecole de tir
	19h-21h	Adultes
Mardi	14h-21h	Tout public
Mercredi	14h-18h 18h-20h	Ecole de tir Adultes
Jeudi	15h-17h 17h-20h 20h-21h	Tout public Compétitions Adultes
Vendredi	10h-12h	Tout public
	14h-19h	Tout public
Samedi	15h-17h	Tout public

## Tirs contrôlés

JOURS	HORAIRES
Mardi	15h
Vendredi	10h30
Samedi	14h30

Les dates seront communiquées selon un planning (via doddle ou framadata)

## Les horaires

**Stand 10m :** 9h à 21h (en fonction des cours avec votre moniteur)

**Stand 25m (n°1 et 2) accès grand hall**

Du lundi au dimanche 9h30 à 19h\*

Balles plomb autorisées (22LR /32 WC/38 WC & poudre noire)

Balles blindées et chemisées interdites

**Stand 25m gongs (n°3) gros calibres autorisés**

Semaine : 10h à 12h/14h à 19h

Dimanche : 10h à 12h fermé le dimanche après-midi

**Stand 25m (n°4) Gros calibres autorisés**

Semaine : 10h à 19h\*

Dimanche 10h à 12h

Dimanche après-midi 14h30 à 17h (22LR /32 WC/38 WC & poudre noire)

**Stand 50m :** 22 LR et poudre noire

Du lundi au dimanche 9h30 à 19h\*

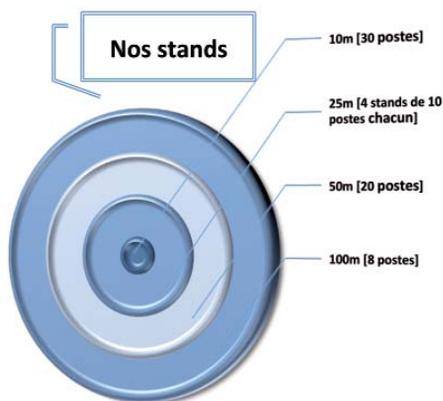
**Stand 100 m (en présence d'un permanent)**

Semaine 10h à 12h/14h à 18h

Dimanche 10h à 12h fermé le dimanche après-midi

\* Entre 12h et 14h en semaine seuls les tirs en 22 LR sont tolérés aux stands 25m (n°1-2-4) et au stand 50m

## Nos stands





### Le petit stand 10 m

comprend 10 cibles électroniques accessibles aux compétiteurs par un badge.

### Le grand stand 10 m

comprend 15 postes à rameneurs électriques et cinq postes équipés de cibles basculantes pour pratiquer la discipline du pistolet vitesse.

Le tout se transforme en 30 postes électroniques les jours de concours en actionnant les chassis polyvalents.



### Les stands 25 m

disposent de 40 postes dont 20 en ligne avec une électronique neuve permettant de proposer toutes les disciplines d'armes de poing et gongs.



## Le stand 50 m

dispose de 20 postes avec rameneurs électriques pour carabines et pistolets libres.



Les horaires d'ouverture sont affichés sur la porte d'entrée du stand.

## Le stand 100 m

dispose de 8 postes de tir avec la plus grande amplitude de mise à disposition du fait de l'implication de nombreux responsables de tir, pour en garantir la bonne utilisation et la plus grande sécurité.



## Un stand "ball-trap"

armes anciennes s'ajoute à nos installations.



*Une grande partie des concours et championnats a repris timidement. Beaucoup de tireurs ont évité les grandes concentrations, ce qui était prévisible.*

*Nos tirs sociétaires, les matchs interclubs et les championnats fédéraux ont presque tous été programmés et nos compétiteurs ont retrouvé leurs habitudes, et leurs podiums.*

## Championnat de France indoor à Besançon (12 participants)

**Carine CANÉPARI** remporte l'or en pistolet standard 10 m.

**Anne DUPUIT** et **Jean-François PERRET** finissent au pied du podium en pistolet mixte et **Jean-Luc BLONDEL** tire une belle finale en pistolet para-tir.

*Carine Canépari* ▶



## Championnat de France des Clubs à Longuenesse Pistolet 10 m

Après un bon match de qualification, nos pistoliers se qualifient pour la finale mais n'accèdent pas à la première division.

◀ *Anne Dupuit, Jean-François Perret, Jean-Marc Colin, Max Paturaud, Philippe Giansily, Claudine Esparon*





# Aimé Vaglio-Pret



Aimé nous a quittés en novembre 2021. Vice-Président de la Compagnie des Chevaliers Tireurs pendant des années, il a été présent sur le stand tous les matins, un tournevis, un marteau, une pelle à la main, toujours heureux de travailler pour que notre stand soit toujours plus beau.

Il aimait le travail bien fait et surtout celui qui était fait dans le partage. Il savait mener les hommes et il organisait pour nous les travaux de printemps chaque année.

Il a toujours mis les bénévoles en avant.





**COBALT**  
FORMATION

**FORMATION SECOURISME | SÉCURITÉ PRIVÉE | PRÉVENTION INCENDIE**  
**04 79 61 14 48 | 06 64 86 23 21 | [www.cobaltformation.fr](http://www.cobaltformation.fr)**

**PARTENAIRE DE**

  
**CRYSTA  
SOLUTION**  
[www.crystalsolution.fr](http://www.crystalsolution.fr)

**EXCEL  
PROTECTION**   
[www.excelprotection.fr](http://www.excelprotection.fr)

**SAJECLIM**

*Votre spécialiste*

**CLIMATISATION**

**POMPE À CHALEUR**

**REPLACEMENT  
DE CHAUDIÈRE**

**CONTRAT  
D'ENTRETIEN**

**SAV**



**TOSHIBA**  
Solutions de Chauffage & Climatisation



**Climaticiens  
de France**  
SILLON ALPIN

**SAJECLIM**

📍 Chambéry, La Motte-Servolex

📍 Grenoble, Fontaine

📍 Annecy



Votre partenaire depuis 1979

04 79 25 12 12

[www.sajeclim.fr](http://www.sajeclim.fr)

